

doc  
CA1  
EA9  
R36  
FRE  
1970 mars

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E  
3 5036 01045505 6

# PAGES DOCUMENTAIRES

CANADA

DIVISION DE L'INFORMATION  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
OTTAWA - CANADA

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures  
APR 1 1970  
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

N° 106  
(Révisé en mars 1970)

## UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA

(Document préparé par la Section de l'information  
de l'Association des Universités et Collèges du  
Canada)\*

### Historique

5561408  
Le Canada n'est pas seulement un pays bilingue; il a aussi hérité de deux traditions culturelles. Par conséquent, deux régimes d'enseignement supérieur s'y sont développés. L'un, conçu à l'origine conformément au régime d'avant la sécularisation de l'enseignement supérieur en France, a mis la majorité des établissements scolaires sous la direction d'ordres religieux ou de groupements catholiques, mais il s'est adapté de plus en plus, ces dernières années, à certaines traditions nord-américaines d'enseignement supérieur, tout en conservant ses caractéristiques typiquement françaises. L'autre s'est inspiré dès les débuts des coutumes anglaises, écossaises et américaines, c'est-à-dire que l'enseignement est donné en anglais et les institutions sont dirigées par des groupements confessionnels, par les gouvernements et par des organismes privés non confessionnels. Un troisième secteur, plus restreint, dispense l'enseignement à la fois à des étudiants de langue française et à des étudiants de langue anglaise. La plus ancienne des institutions bilingues, l'actuelle Université d'Ottawa, est née d'un collège catholique fondé à Ottawa en 1848. L'Université Laurentienne, fondée en 1960, est aussi une université bilingue.

Jusqu'en 1763 le Canada a été une colonie française. L'enseignement tout entier y était dispensé par des ordres religieux. Il semble, selon les documents historiques, que le Collège des Jésuites ait été le premier établissement d'enseignement collégial. Il a été fondé à Québec en 1635, un an avant la création de l'Université Harvard (la première université des États-Unis) et de 80 à 100 ans après la création des premières universités de l'Amérique latine, dans les pays actuels de la République Dominicaine (1538), du Mexique et du Pérou (1551).

\* Texte original rédigé par M. Ralph D. Mitchener, Direction générale d'aide à l'enseignement, Secrétariat d'État, Ottawa.

Il est probable que le Collège donnait dès 1655 le cours complet des arts. Peu après, commençait l'enseignement de la théologie, et des prêtres diocésains fondèrent alors le Séminaire de Québec qui, en 1852, a contribué à la fondation de l'Université Laval de Québec. Une filiale de Laval a ouvert ses portes à Montréal en 1878, et elle a reçu sa charte civile en 1920 sous le nom d'Université de Montréal. Aujourd'hui l'Université de Montréal, y compris ses collèges affiliés, accueille plus d'étudiants (23,717) que n'importe quelle autre université canadienne. Viennent ensuite l'Université de Toronto (23,684), l'Université de la Colombie-Britannique (18,977), l'Université de l'Alberta (15,854), l'Université McGill (15,012), l'Université Laval (14,634), l'Université de la Saskatchewan (13,605), l'Université du Manitoba (11,535) et l'Université Western Ontario (10,220).

Trois collèges royaux sont au nombre des premières institutions de langue anglaise fondées après la chute du régime français au Canada: le premier a été fondé en 1790 à Windsor (Ontario), puis transféré plus tard à Halifax (Nouvelle-Écosse); le deuxième a été créé en 1829 à Fredericton (Nouveau-Brunswick), le troisième a ouvert ses portes à Toronto (Ontario) en 1843, mais sa charte lui avait été accordée en 1827. A leur origine, ils étaient étroitement associés à l'Église anglicane et, par son intermédiaire, aux organismes gouvernementaux. Les premières tentatives visant à n'accepter que des fidèles de l'Église anglicane et aussi l'évolution des provinces vers l'autonomie interne ont exposé ces collèges à des critiques sur le double plan religieux et politique. En conséquence, deux d'entre eux sont devenus des universités provinciales (c'est-à-dire régies par le gouvernement provincial), soit l'Université de Toronto (1850) et l'Université du Nouveau-Brunswick (1859). L'Université de King's College d'Halifax est une institution anglicane mixte associée à l'Université Dalhousie.

Plusieurs collèges confessionnels ont aussi été fondés en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique, pour répondre au désir des diverses confessions religieuses d'éduquer les jeunes dans une ambiance conforme à leur foi: mentionnons l'Université baptiste Acadia fondée à Wolfville (Nouvelle-Écosse) en 1838, où les tests de confessionnalité n'ont jamais été permis; l'Université Queen's fondée en 1841 à Kingston (Ontario), presbytérienne à l'origine, mais non confessionnelle aujourd'hui; le Collège Victoria, fondé en 1841 par des méthodistes à Cobourg (Ontario), maintenant situé à Toronto et relevant de l'Église unie; l'Université catholique Saint-François-Xavier, fondée en 1853 à Antigonish (Nouvelle-Écosse); et l'Université Mount Allison fondée en 1858 à Sackville (Nouveau-Brunswick), méthodiste au début, dirigée maintenant par l'Église unie. Après la fondation de l'Université de Toronto, l'Église anglicane a créé en 1851 sa propre Université de Trinity College, qui s'est fédérée plus tard avec l'Université de Toronto.

L'Université McGill, fondée à Montréal en 1821, est la plus ancienne des institutions non confessionnelles. L'enseignement y a débuté en 1829. L'Université Dalhousie d'Halifax (Nouvelle-Écosse), qui a été fondée en réaction contre l'exclusivisme du Collège royal de Windsor, date de 1818 mais, sauf quelques années (de 1838 à 1845), elle n'a fonctionné comme université qu'à partir de 1863.

Au cours des 40 premières années du régime confédératif (1867) on s'est efforcé de fusionner les institutions existantes et d'organiser des universités provinciales ayant seules le droit de conférer des diplômes en Nouvelle-Écosse, en Ontario et dans les quatre provinces de l'Ouest. Cette formule a échoué

en Nouvelle-Écosse, elle a partiellement réussi en Ontario et jusqu'à tout dernièrement elle était la règle dans l'Ouest.

Une université provinciale (l'Université d'Halifax) a été organisée en Nouvelle-Écosse en 1878 selon la même structure que l'Université de Londres (Angleterre). Elle devait conférer les diplômes aux étudiants des universités de la province. Elle ferma ses portes quelques années plus tard, après avoir distribué une douzaine de diplômes. En 1904, après des années de négociation, trois institutions confessionnelles de l'Ontario sont devenues des collèges des arts affiliés à l'Université de Toronto.

En 1906, le rapport d'une commission royale entraîna la réorganisation de l'Université de Toronto et contribua à l'élaboration et à la modification ultérieure des lois régissant les quatre premières universités des provinces de l'Ouest. Les rivalités confessionnelles du début et la multiplication des universités dans l'Est poussèrent à établir et à conserver dans l'Ouest des établissements détenant le droit de conférer des grades, à l'exemple de l'Université de Londres, et régissant un corps d'institutions associées, confessionnelles et autres. L'université non confessionnelle (l'Université de Toronto, par exemple) comportant des facultés des arts et de théologie affiliées ou associées, est considérée comme une solution typiquement canadienne qui permet de concilier les intérêts de l'Église et de l'État dans le champ de l'enseignement supérieur.

L'Université du Manitoba a été fondée en 1877, elle aussi sur le modèle de l'Université de Londres, et elle devait décerner des diplômes aux étudiants de trois collèges confessionnels de la province. Elle a octroyé ses premiers diplômes en 1880, elle a offert ses premiers cours en 1900 et, jusqu'en 1967, elle a été le seul établissement autonome du Manitoba, si l'on excepte la brève période d'autonomie du Collège agricole du Manitoba et si l'on ne tient pas compte des institutions qui décernaient des diplômes de théologie. En 1967, deux collèges affiliés (le Collège de Brandon et le Collège Uni) ont obtenu le statut d'universités et sont devenus l'Université de Brandon et l'Université de Winnipeg.

En 1903, la législature des Territoires du Nord-Ouest (englobant alors presque tout le Canada occidental situé à l'est de la Colombie-Britannique) adopta une loi permettant la fondation d'une université. En 1905, la portion des Territoires située au-dessous du 60<sup>e</sup> parallèle a été divisée pour former les provinces actuelles de l'Alberta et de la Saskatchewan. A la loi de 1903 succédèrent les lois de 1906 et 1907 autorisant la fondation des Universités de l'Alberta (à Edmonton) et de la Saskatchewan (à Saskatoon). Ces deux universités se sont dotées d'un deuxième campus, la première à Calgary en 1946 et l'autre à Regina en 1961. En 1966, le campus de Calgary est devenu l'Université non confessionnelle, mixte et provinciale de Calgary.

En 1890 et 1891, la législature de la Colombie-Britannique a voté des lois autorisant la création d'une université, mais ces lois n'ont jamais été mises en vigueur. La loi de 1908 a permis la fondation d'une université en 1915. Auparavant l'enseignement collégial était dispensé, principalement, en Colombie-Britannique, par des institutions rattachées à l'Université McGill et à l'Université de Toronto. Jusqu'en 1963, l'Université de la Colombie-Britannique était la seule université de la province. Cette année-là, les deux Collèges Notre-Dame et Victoria sont devenus des universités. L'Université Simon Fraser, la quatrième, a reçu ses premiers étudiants en 1965.

C'est depuis assez peu de temps que le Canada possède de grandes universités qui ont plusieurs facultés et qui donnent des cours de spécialisation dans plusieurs disciplines. Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'enseignement supérieur n'embrassait guère au Canada que les arts et la théologie. Au cours de la seconde moitié du siècle on a entrepris l'enseignement des sciences et de certaines disciplines professionnelles. A en juger par le nombre des doctorats décernés, les études universitaires n'ont vraiment pris de l'importance qu'après 1920. Au cours des vingt dernières années plus de 100 doctorats ont été conférés chaque année.

Les femmes représentent maintenant environ 35 pour cent des étudiants à plein temps. Les premières étudiantes ne se sont inscrites qu'entre 1870 et 1880. En 1920, elles représentaient 15 pour cent de la population estudiantine. La plupart des universités sont mixtes, mais quelques collèges des arts, privés et catholiques, sont encore réservés aux hommes ou aux femmes seulement.

#### Progrès accomplis par les provinces depuis 1964

La Loi de 1967 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, qui est entrée en vigueur en 1967-1968, a transformé radicalement le financement des universités canadiennes. Le gouvernement fédéral a mis fin à ses subventions directes aux universités. Il a plutôt transféré aux provinces quatre points de l'impôt sur le revenu personnel et un point de l'impôt sur le revenu des corporations, il a rajusté la somme de ces revenus au profit des provinces ayant des rentrées d'impôts inférieures à la moyenne et il a ajouté à cela un complément portant le transfert total à \$14 par habitant de la province ou la moitié des dépenses de fonctionnement de l'enseignement post-secondaire, selon la somme la plus élevée des deux. Le chiffre de \$14 a été porté à \$15 en 1968. Un arrangement semblable existait depuis 1961 entre le gouvernement fédéral et la province de Québec.

L'accord ne comprend aucune clause relative aux frais de premier établissement.

Par suite de ce changement, environ 75 pour cent du budget de fonctionnement des universités sont désormais payés directement par le gouvernement provincial, 20 pour cent proviennent de fonds de dotation et 5 pour cent de sources privées et autres. (Ces chiffres correspondent en gros à la moyenne nationale.) Les gouvernements provinciaux fournissent en outre à la plupart des universités un pourcentage encore plus élevé des subventions d'établissement.

Cette situation nouvelle et le coût rapidement accru de l'enseignement supérieur a nécessité la création, dans plusieurs provinces, de commissions des subventions qui doivent servir d'intermédiaires entre les gouvernements et les universités et protéger les intérêts des deux groupes. Les gouvernements sont désireux de rendre compte aux contribuables, et les universités ne veulent pas qu'un appui gouvernemental plus généreux entraîne une diminution de leur liberté d'enseignement.

Les commissions des subventions se composent ordinairement de membres nommés ou approuvés par le gouvernement provincial, qui représentent le gouvernement, le monde de l'enseignement et la population. En général, elles ont pour fonctions de conseiller le gouvernement sur les ressources financières des universités provinciales ou de l'enseignement post-secondaire, de conseiller

au sujet des subventions et parfois de distribuer elles-mêmes ces subventions, et, enfin, de planifier avec les universités la mise en oeuvre de programmes susceptibles de satisfaire les besoins toujours croissants de l'enseignement dans la province.

Terre-Neuve: L'Université Memorial, seul établissement de haut savoir de la province, entretient des relations directes avec le gouvernement provincial. Le gouvernement paie les frais de scolarité de tous les étudiants qui résident régulièrement dans la province. L'Université Memorial a inauguré un régime de traitements à ses étudiants, en 1966-1967, mais ce programme a été radicalement modifié depuis lors. Une commission royale d'enquête sur l'enseignement et la jeunesse a recommandé, en 1967, la création de collèges communautaires. Terre-Neuve possède deux collèges techniques.

Île-du-Prince-Édouard: Jusqu'en 1969, il y avait deux universités dans cette province: St. Dunstan, qui conférait des diplômes depuis 1941 et Prince of Wales, qui reçut ce pouvoir en 1965. Les deux institutions ont fusionnées en 1969 pour former l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. Il n'existe pas de commission des subventions. Le gouvernement traite directement avec le conseil d'administration de l'Université. En 1969, la province a fondé son premier collège communautaire, le collège Holland.

Nouvelle-Écosse: Une commission des subventions a été créée en 1963. Ses rapports annuels contiennent des recommandations aux universités et au gouvernement. En 1969, l'Université Dalhousie et le collège technique de la Nouvelle-Écosse ont signé un accord de coopération pour l'enseignement de l'architecture et du génie. La Nouvelle-Écosse possède maintenant huit collèges communautaires, s'échelonnant d'un collège secondaire privé à une école de navigation maritime.

Nouveau-Brunswick: Après le rapport d'une commission d'enquête sur le financement de l'enseignement supérieur (1967), le gouvernement a créé une commission d'enquête sur l'enseignement post-secondaire, composée d'un président et de huit représentants de l'enseignement, des affaires, des professions et de la main-d'oeuvre. Cette commission doit éclairer le gouvernement sur les besoins et l'évolution future de toutes les formes d'enseignement post-secondaire et élaborer un programme d'avenir avec les institutions d'enseignement. La commission s'occupe de distribuer les subventions gouvernementales de fonctionnement et d'établissement. La province possède quatre collèges communautaires, dont une école de gardes forestiers.

Québec: Le régime d'enseignement post-secondaire du Québec ressemblait bien peu, en 1969, à celui de 1965. En 1964, la création du ministère de l'Éducation a posé le premier jalon important. Par suite du rapport de la commission Parent sur l'éducation, le ministère a adopté le concept d'un institut intermédiaire entre l'école secondaire et l'université. Il a donc créé un réseau de collèges d'enseignement général et professionnel qui offrent aux collégiens deux ou trois années de formation technique avant leur entrée dans le monde du travail ou préparatoires à l'université. Il existe déjà 30 collèges d'enseignement général et professionnel de langue française, et un de langue anglaise. Les collèges classiques, les écoles normales et les écoles techniques ont été les bases des collèges d'enseignement général et professionnel. Quand on aura complété le réseau de ces collèges, ils constitueront la seule voie d'accès à l'université.

La création des collèges d'enseignement général et professionnel a modifié radicalement le rôle des collèges classiques. Leur nombre (100 en 1963) a été diminué de moitié à mesure que les anciens collèges devenaient de nouveaux collèges d'enseignement général et professionnel ou encore se transformaient en institutions purement secondaires.

Les étudiants francophones du Québec ont quitté les rangs de l'Union canadienne des étudiants en 1964 et fondé l'Union générale des étudiants du Québec. Les syndicats d'étudiants des universités anglophones du Québec ont fini par se joindre à l'Union générale des étudiants du Québec, mais cette association a pratiquement disparu en 1969.

Les associations de professeurs d'université se sont groupées au sein de la Fédération des associations des professeurs des universités du Québec, mais la majorité des membres de cette fédération appartiennent aussi à l'Association canadienne des professeurs d'université.

La Conférence des recteurs et présidents des universités du Québec a été créée en 1963 et elle vise à coordonner les activités et planifier l'utilisation des ressources. Le gouvernement fédéral a mis fin en 1965 à ses subventions directes aux universités, qu'il a remplacées par le transfert de points d'impôts à la province. Étant donné que la province de Québec n'a pas de commission des subventions aux universités, la Conférence a joué un rôle consultatif relativement à l'allocation des fonds.

Le gouvernement reçoit aussi, en ce domaine des universités, les avis du Conseil supérieur de l'Éducation, créé en 1964 et responsable de l'enseignement à tous les niveaux. Le Conseil a publié deux rapports importants en 1968, le premier sur la formation des enseignants et le deuxième sur la première année de fonctionnement des collèges d'enseignement général et professionnel.

L'Université du Québec et le Conseil des universités ont été fondés en 1968. L'Université du Québec possédera plusieurs embranchements, les trois premiers étant situées à Montréal, Chicoutimi et Trois-Rivières. Le Conseil jouera à peu près le même rôle que les commissions des subventions aux universités dans les autres provinces. Il conseillera le ministre sur les besoins des universités, leur développement, la création de nouveaux établissements de haut savoir, la coordination des efforts et le budget. Le ministre devra demander l'avis du Conseil sur toutes les propositions importantes de développement et de financement relatives à l'enseignement supérieur.

Ontario: En 1964, le gouvernement ontarien a créé le premier ministère des Affaires universitaires au Canada. Le ministre de l'Éducation est aussi le ministre des Affaires universitaires. Le Comité consultatif des Affaires universitaires, créé en 1961, a été réorganisé pour grouper des profanes et des éducateurs. Le Comité a contribué à l'élaboration des formules de subventions de fonctionnement et d'établissement. Son rôle est d'ordre consultatif et non exécutif.

Le Comité des présidents des universités de l'Ontario a été créé en 1962. Depuis lors, il a organisé plusieurs sous-comités qui conseillent sur des problèmes particuliers, y compris la recherche et la planification; les études supérieures et la coordination des services de bibliothèque, les modes de subventions, les relations publiques et l'information, la télévision

éducative et les conditions d'admission. Le Comité a pour fonction de promouvoir la coopération entre les universités ontariennes subventionnées, et entre elles et le gouvernement, et de travailler à l'amélioration générale de l'enseignement supérieur pour les citoyens de l'Ontario.

Les Universités Brock (St. Catharines) et Trent (Peterborough) ont été inaugurées en 1964. L'accord d'affiliation entre l'Université de Toronto et l'Université York a pris fin en 1965. L'Université de Toronto a ouvert trois collèges, soit Scarborough, Erindale et Innis, en 1964. Un réseau de collèges communautaires a été créé en 1965. Il y en a déjà 20, connus sous le nom de Collèges des arts appliqués et de technologie.

Manitoba: Le Manitoba a créé en 1965 un Conseil de l'enseignement supérieur chargé d'étudier et de conseiller sur les besoins de l'enseignement post-secondaire. Ses membres ont été nommés par l'université, les collèges affiliés et le ministre de l'Éducation. En 1967, quand deux collèges de l'Université du Manitoba sont devenus eux-mêmes des universités, le gouvernement a institué une commission des subventions aux universités chargée de déterminer les versements des subventions de fonctionnement et d'établissement aux institutions d'enseignement supérieur tirées du fonds provincial des subventions aux universités. La commission doit aussi étudier les besoins de l'enseignement supérieur dans la province et la capacité qu'ont les institutions de les satisfaire. La commission comprend neuf membres qui représentent le gouvernement, les universités, les affaires et les professions libérales. Le Manitoba ne possède pas encore de collèges communautaires, mais ses écoles techniques grandissent et donnent un enseignement de plus en plus varié. Le Conseil de recherche en éducation du Manitoba poursuit actuellement une étude complète de l'enseignement post-secondaire non universitaire dans la province.

Saskatchewan: En 1964 l'Université de la Saskatchewan, qui a deux sections, soit à Saskatoon et à Regina, a pris en main la formation de tous les futurs enseignants de la province. Elle entretient des relations directes avec le gouvernement. Un comité composé de représentants de l'université et du gouvernement a étudié l'évolution de l'enseignement supérieur dans la province et recommandé la création de collèges communautaires. La Saskatchewan possède deux instituts techniques et un collège confessionnel.

Alberta: La province possède maintenant trois universités, celles de l'Alberta (à Edmonton), de Calgary (à Calgary) qui n'était qu'une section de l'Université d'Alberta jusqu'en 1964, et de Lethbridge (à Lethbridge). Une commission des universités, créée en 1965, s'occupe d'étudier les dépenses de fonctionnement et d'établissement des universités et les demandes et les besoins d'ordre financier, de conseiller le gouvernement sur l'affectation des fonds et d'allouer aux universités les fonds votés par la législature. La formule des subventions de l'Alberta ressemble à celle de l'Ontario. En 1967, on a créé une commission provinciale de l'enseignement post-secondaire qui conseille le gouvernement sur la portée et le financement des collèges secondaires et, de concert avec la commission des universités, sur les besoins généraux de l'enseignement post-secondaire.

Colombie-Britannique: L'Université Simon Fraser a ouvert ses portes en 1965. La province se dote aussi d'un réseau de collèges communautaires et secondaires. Deux commissions, la commission de l'enseignement et la commission du financement, ont été créées en 1964 pour faciliter la coordination de l'enseignement

supérieur. Une direction des affaires universitaires a été formée au sein de la direction générale de l'enseignement universitaire. Une commission des subventions a aussi été instituée. En 1969, la Loi sur les collèges a créé un réseau provincial de collèges communautaires que le gouvernement provincial doit financer. Cinq collèges publics doivent devenir des établissements communautaires polyvalents offrant des cours professionnels et de préparation à l'université. Il existe aussi deux instituts techniques, trois collèges agricoles et trois collèges privés confessionnels, dont l'un entend devenir le centre francophone de l'enseignement supérieur dans l'Ouest.

#### Aspects nationaux et internationaux

Comme il n'y a pas de ministère fédéral de l'éducation, chaque province, comme on vient de le lire, élabore des plans pour l'avenir de l'enseignement supérieur à l'intérieur de ses frontières. En outre, plusieurs organisations nationales (voir l'annexe II) cherchent à étudier et à infléchir certains domaines de l'enseignement supérieur dans toute l'étendue du pays. Pour illustrer ce fait, nous mentionnons ci-après quelques études qui ont été complétées au cours des cinq dernières années ou qui sont en voie de préparation:

1) Le rapport Bladen sur le financement des universités, terminé en 1965. Cette étude a été parrainée par l'Association des Universités et Collèges du Canada et financée par une subvention de 100,000 dollars accordée par la Fondation Ford et par une somme à peu près égale fournie par des hommes d'affaires et des industriels canadiens. Le rapport a fortement influencé les gouvernements qui sont responsables au Canada du financement des universités selon leur champ de juridiction. (Voir le chapitre précédent, Progrès accomplis par les provinces depuis 1964.)

2) Le rapport Duff-Berdahl sur l'administration des universités, parrainé conjointement par l'Association canadienne des professeurs d'université et l'Association des Universités et Collèges du Canada et publié en 1966. Depuis lors, la majorité des conseils d'administration des universités ont été transformés pour comprendre plus de professeurs et d'étudiants.

3) Le rapport Ingraham sur les pensions des universités, parrainé par l'Association des Universités et Collèges du Canada.

4) Le rapport Downs sur les bibliothèques des universités, parrainé par l'Association des Universités et Collèges du Canada.

5) Une étude du coût des universités, parrainée par l'Association des Universités et Collèges du Canada, doit être complétée en 1970.

6) Une étude sur l'accessibilité aux études supérieures, parrainée par l'Association des Universités et Collèges du Canada, doit être publiée en 1970.

7) Une étude des capacités de coopération des universités canadiennes avec les pays du Tiers-Monde, parrainée par l'Association des Universités et Collèges du Canada et par l'Agence canadienne de développement international, doit être publiée en 1970.

8) Une étude sur le logement des étudiants, parrainée par l'Association des Universités et Collèges du Canada et par la Société centrale d'hypothèques et de logement, a été publiée au début de 1970.

9) Une étude des relations entre les universités et les gouvernements, parrainée par l'Association des Universités et Collèges du Canada, l'Association canadienne des professeurs d'université, l'Union canadienne des étudiants et l'Union générale des étudiants du Québec, et financée par une subvention de 150,000 dollars de la Fondation Ford. Le rapport a été publié au début de 1970.

Le personnel des universités canadiennes est de plus en plus conscient de sa responsabilité d'aider les institutions plus jeunes à l'étranger et d'encourager les études internationales dans les universités canadiennes. Les premiers efforts ont permis de fournir des professeurs à des institutions étrangères, de coopérer avec des organisations internationales telles que l'Association internationale des Universités et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de concert avec le gouvernement fédéral et l'Agence canadienne de développement international, d'assurer des places aux bénéficiaires des bourses d'études canadiennes dans le cadre du Plan de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth, du Plan de Colombo, du Programme d'assistance aux Antilles du Commonwealth et du Programme spécial d'assistance aux pays africains du Commonwealth. Les universités francophones du Canada se sont associées à leurs homologues des autres pays francophones du monde au sein de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF).

L'Agence canadienne de développement international (75, rue Albert, Ottawa 4, Ontario) s'efforce de coordonner l'aide éducative, financière, technique et les autres formes d'aide émanant de sources canadiennes et elle coopère en ce sens avec les agences et les institutions privées.

#### Contrôle et administration des institutions

Les lois civiles sur l'établissement de nouvelles institutions ou relatives aux transformations d'institutions déjà existantes sont habituellement adoptées par les gouvernements provinciaux, sauf dans le cas des collèges militaires fédéraux et de quelques institutions établies en vertu d'une loi du Parlement canadien.

Lorsqu'une institution est juridiquement constituée, la direction en est remise au conseil d'administration, dont les membres sont désignés par la charte de l'institution. Bien qu'on se serve de plusieurs termes et que les institutions d'importance différente ne comportent pas nécessairement tous les postes énumérés ci-dessous, l'administration d'une institution comprend généralement les personnes suivantes: un visiteur, un chancelier, un président ou "principal" (souvent il a aussi le titre de vice-chancelier) ou un recteur dans le cas des universités francophones, un conseil d'administration (appelé parfois conseil des régents ou conseil de régie), un sénat (appelé parfois conseil de faculté ou conseil universitaire) et parfois des comités consultatifs qui relèvent du sénat ou du conseil d'administration. Le recteur est le chef administratif de l'université et, en vertu de ses fonctions, il fait partie du conseil et du sénat. A la tête de l'ordre hiérarchique se trouve le conseil d'administration, puis le recteur, le sénat, les doyens et l'ensemble du corps professoral. D'ordinaire le chancelier, élu souvent par les étudiants diplômés

ou, dans le cas des institutions catholiques, choisi parmi les membres importants du clergé, est d'office membre du conseil d'administration et du sénat, tandis que le visiteur (ou protecteur) peut être un personnage politique de marque.

Le rapport Duff-Berdahl sur l'administration des universités, publié en 1966, a précipité les changements au sein de l'administration des universités. Il a encouragé tout spécialement la nomination de professeurs au sein des conseils d'administration, et maintenant quelques conseils comprennent aussi des étudiants. La composition des conseils d'administration varie d'après le genre d'institution.

Les conseils des universités provinciales comptent normalement des représentants du gouvernement; ceux des institutions confessionnelles comptent des membres du clergé et du laïcat nommés par les autorités ecclésiastiques. La collectivité commerciale ainsi que d'autres organisations et les associations d'anciens élèves sont représentées directement au sein de presque tous les conseils ou communiquent leurs vues par l'entremise de comités consultatifs. Le nombre des membres des conseils varie de quelques-uns à plus de trente. Le conseil doit préserver les biens de l'université et en accroître les revenus, surveiller les opérations financières de l'institution et être l'agent de liaison avec les gouvernements et le public. Il doit voir à ce que le public continue d'accepter avec confiance les modalités d'administration de l'université et, au besoin, protéger l'autonomie des universités auprès de ce même public et des autorités.

Le rapport Duff-Berdahl a signalé la faiblesse des sénats des universités canadiennes. Actuellement, dans la plupart des universités, la majorité des membres du sénat sont des membres du corps professoral. Le sénat est chargé de l'admission des étudiants, des cours, de la discipline et de la remise des diplômes. Des étudiants font partie de la plupart des sénats des universités. D'ordinaire, le sénat a beaucoup plus de membres que le conseil. Dans une institution, par exemple, il a déjà compris jusqu'à 170 personnes.

L'Université Laval (Québec) possède un seul corps administratif appelé le conseil de l'université. L'Université de Waterloo a adopté ce mode d'administration et un amendement à cet effet à la Loi sur les universités est actuellement étudié par la législature de l'Ontario.

En plus du recteur, les principaux administrateurs sont le secrétaire général (le *registrar* dans les universités anglophones) qui remplit souvent les fonctions de secrétaire des différents comités et dont le bureau veille habituellement à l'admission des étudiants, à la préparation des horaires et à la garde des dossiers des étudiants; le trésorier (appelé souvent administrateur ou économiste) dont le bureau s'occupe des opérations financières courantes, y compris la perception des droits de scolarité; les doyens et les chefs de département, qui administrent les affaires du corps professoral et des sections.

La plupart des universités ont maintenant des vice-recteurs (ou vice-présidents dans les universités anglophones). Les plus petites n'en ont qu'un, mais les plus grandes peuvent en avoir plusieurs, chacun étant responsable d'un champ particulier de la vie universitaire (enseignement, administration, finances, recherche, expansion).

Parmi les autres postes de l'administration, on peut compter ceux d'agent des inscriptions, de surveillant des propriétés, de doyen des hommes ou des femmes, de bibliothécaire, etc.

Un intérêt public accru, le besoin d'un plus fort courant d'information tant intérieur qu'extérieur, l'agitation au sein de la population étudiante et du corps professoral ont rendu nécessaire, dans chaque université canadienne, la présence d'agents d'information.

### Corps professoral

Les termes employés habituellement pour désigner les différents postes inférieurs à celui de doyen (*dean* dans les universités anglophones) d'une faculté ou d'une école sont, en commençant par les plus importants, ceux de professeur attitré (*professor*), professeur agrégé (*associate professor*), professeur adjoint (*assistant professor*) et chargés de cours (*lecturers* et *instructors*). Les postes de moindre importance, comme ceux de démonstrateurs, d'assistants de laboratoire et de boursiers chargés de cours sont souvent confiés à des étudiants diplômés.

Une faculté universitaire type compte plus de professeurs adjoints et agrégés que de professeurs attitrés. On nomme généralement les nouveaux professeurs au titre d'adjoints ou à un échelon inférieur; le minimum exigé est habituellement une maîtrise.

On recrute des Canadiens, mais aussi beaucoup d'étrangers. L'expansion des universités canadiennes a nécessité une grande immigration d'universitaires étrangers, car sans eux les universités canadiennes n'auraient pu atteindre leur degré actuel d'évolution. Même si les écoles qui fournissent des diplômés se multiplient au Canada, il faudra encore beaucoup d'années avant qu'elles puissent combler les besoins de personnel des universités.

Au cours de l'année scolaire 1968-1969, la rémunération moyenne des professeurs d'université s'est établie comme il suit: \$22,555 pour les doyens, \$18,516 pour les professeurs attitrés, \$14,058 pour les professeurs agrégés, \$11,030 pour les professeurs adjoints et \$8,649 pour les chargés de cours.

Au cours de cette année 1968-1969, on comptait au total environ 20,000 professeurs et chercheurs à plein temps dans les universités et les collèges du Canada, et au moins 10,000 professeurs à temps partiel.

Pour aider les personnes intéressées à enseigner dans une université ou un collège du Canada, l'Association des Universités et Collèges du Canada (151, rue Slater, Ottawa 4, Ontario) publie la liste des postes disponibles dans chaque numéro de son bulletin de nouvelles et d'opinions, *Affaires universitaires*, publié dix fois par année, avec suppléments périodiques. Le bulletin *Affaires universitaires* est diffusé à titre gratuit au Canada; hors du Canada, le prix d'abonnement est de \$3 par année. Les dix numéros sont expédiés par avion sur demande, au coût annuel de \$15.

L'Association canadienne des professeurs d'université (233, rue Gilmour, Pièce 700, Ottawa 4, Ontario) publie aussi des avis de vacances dans son bulletin trimestriel. Elle accepte de publier les noms des personnes qui désirent annoncer leur candidature à des postes de professeur. Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration (Ottawa) a publié un mémoire intitulé "Admission

au Canada de professeurs destinés à l'enseignement dans les universités et collèges canadiens - Qualités requises et façon de procéder pour les immigrants" qu'on peut se procurer en s'adressant directement au ministère ou aux directeurs régionaux de l'Immigration.

### Catégories d'institutions

Au Canada, les institutions d'enseignement supérieur sont celles qui offrent une ou plusieurs années de cours au delà de la dernière année du cours secondaire de la province où elles se trouvent et où l'on enseigne chacune ou certaines des disciplines qui donnent droit à des unités de valeur (crédits) pour l'obtention d'un grade universitaire ou d'un diplôme équivalent. Cette définition exclut donc les établissements qui offrent des cours techniques et professionnels post-secondaires sans unités de valeur.

Le Canada est témoin de l'expansion de son régime d'enseignement post-secondaire. La nouveauté la plus importante est sans doute la création de collèges "communautaires" qui offrent des cours techniques et de formation connexe, des programmes d'éducation permanente aux adultes de tous âges, et des cours qui équivalent à une initiation universitaire. Les collèges communautaires ne donnent pas de grades; ils ne veulent que servir la collectivité. A l'été 1969, il y avait 115 collèges communautaires au Canada, dont la moitié environ ont été créés après 1964. Les 96 collèges communautaires de l'année scolaire 1968-1969 groupaient une population totale de 86,000 étudiants.

En septembre 1969, 62 institutions décernaient des grades au Canada (abstraction faite de celles qui ne conféraient que des grades théologiques). Dans chacune des dix provinces, il se trouvait au moins une institution universitaire et un collège communautaire.

Les grandes universités sont toutes constituées de façon analogue; elles possèdent des facultés ou écoles pour les divers secteurs importants du savoir: lettres et arts, science pure, science appliquée et génie, art dentaire, science vétérinaire, commerce, agriculture, droit, pédagogie, médecine et sciences connexes, etc. Les plus petites institutions se consacrent davantage aux arts et à la science pure, ou à une discipline particulière comme la pédagogie ou la théologie. La plupart des universités autonomes donnent un enseignement que couronnent des grades ou diplômes élevés, en plus des cours que sanctionne le premier diplôme universitaire. La licence ou maîtrise (appelée en anglais *master's degree*) est habituellement conférée un an après l'obtention d'un baccalauréat avec spécialisation, ou deux ans après l'obtention du baccalauréat général. Habituellement le grade de docteur nécessite au moins deux années d'études supérieures au delà de la maîtrise.

L'Université de Toronto et l'Université de Waterloo décernent le grade de maître ès arts en philosophie après deux années d'études au delà du baccalauréat avec spécialisation, ou au moins une année au delà de la maîtrise générale. Ce grade est intermédiaire entre la maîtrise et le doctorat.

### Conditions d'admission

Au Canada, l'enseignement est de juridiction provinciale. Chaque province organise son propre programme scolaire et confère ses propres certificats à la fin du cours secondaire. Les universités canadiennes exigent comme

condition minimum d'admission le certificat accordée par la province où elles se trouvent, mais toutes acceptent les certificats pertinents des autres provinces comme titre équivalent d'admission.

Les écoliers commencent habituellement leurs études primaires en première année à l'âge de six ans et parviennent à la "première immatriculation" (minimum requis pour l'admission à l'université) à l'âge de 17 ou 18 ans, quand ils terminent leur 11<sup>e</sup> année (dans les provinces de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de Québec, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, et dans les Territoires du Nord-Ouest) ou leur 12<sup>e</sup> année (dans les autres provinces et au Yukon). La "deuxième immatriculation" exige une autre année d'études secondaires, laquelle correspond à peu près à la première année d'un cours des arts de 4 ans, si on l'évalue en unités de valeur. En Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba, et aussi dans la plupart des universités de l'Ontario, ce niveau de la deuxième immatriculation est une condition d'admission à l'université.

Le baccalauréat ès arts exige habituellement quatre années d'études après la première immatriculation ou trois années d'études après la deuxième immatriculation, d'après les conditions requises par l'institution. Un baccalauréat avec spécialisation suppose généralement une année supplémentaire d'études.

L'admission aux facultés professionnelles qui, au Canada, sont presque toujours rattachées aux universités, peut comporter les mêmes exigences que les disciplines des arts ou exiger une ou plusieurs années supplémentaires d'études ou même un baccalauréat, lorsqu'il s'agit du droit et de la médecine.

Les universités et les collèges du Canada exigent le certificat de fin d'études secondaires. Le résultat des tests standardisés du Bureau des examens d'admission aux collèges, du Bureau des admissions aux collèges et aux universités de l'Ontario ou du Service d'admission aux collèges et aux universités servent de mesures complémentaires de l'aptitude aux études universitaires. En outre, ces textes fondent souvent l'acceptation provisoire des demandes et l'allocation des bourses d'admission. Les discussions lancées en 1962 par la Conférence nationale des Universités et Collèges canadiens (maintenant l'Association des Universités et Collèges du Canada) ont permis de créer en avril 1966 un organisme canadien analogue au Bureau des examens d'admission aux collèges appelé "Service d'admission aux collèges et aux universités", le nouvel organisme a pris la responsabilité, en mai 1967, de préparer et d'administrer les tests d'aptitude intellectuelle et de rendement scolaire des étudiants anglophones et francophones qui veulent passer de l'école secondaire à l'université et aux autres formes d'enseignement post-secondaire. Le Service, dont le siège social est à Ottawa (151, rue Slater, Ottawa 4, Ontario), a utilisé d'abord les facilités des deux centres de tests de Québec et de Toronto pour l'interprétation des tests. Le Service a administré ses premiers tests en février 1969, soit un test d'aptitude et un test de maîtrise de la langue maternelle, en français et en anglais. Il se propose de préparer toute une série de tests pour le Canada, en français et en anglais, au cours des prochaines années.

Lorsqu'il s'agit d'admettre des étudiants étrangers, les universités étudiants leur cas avec eux; l'admission se fonde sur l'appréciation particulière des antécédents scolaires. Il faut que le candidat se révèle capable de comprendre la langue d'enseignement. Il doit en outre répondre aux exigences

du ministère de l'Immigration, c'est-à-dire avoir les ressources monétaires nécessaires, une bonne santé, une bonne réputation et détenir l'attestation de son acceptation par une université ou un collège du Canada. Le ministère canadien de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration a publié une brochure intitulée "Qualités requises par le ministère de l'Immigration pour l'admission d'étudiants étrangers aux universités canadiennes" et qui donne de plus amples renseignements. On peut l'obtenir en s'adressant directement au Ministère (à Ottawa) ou aux directeurs régionaux de l'Immigration.

Les conditions d'admission de chaque université sont exposées en détail dans l'*Annuaire des universités du Commonwealth*, 36, carré Gordon, Londres, W.C. 1, Angleterre, et dans les annuaires des diverses universités. (On peut se procurer des tirés à part extraits de l'*Annuaire des universités du Commonwealth*, pour l'année 1968-1969, en envoyant 50¢ à l'Association des Universités et Collèges du Canada, 151, rue Slater, Ottawa 4, Ontario).

### L'année scolaire

Au Canada, l'année scolaire se divise en deux périodes de quatre mois chacune et s'étend de septembre à avril ou mai. Les étudiants bénéficient d'environ deux semaines de vacances à Noël et d'un congé de quelques jours à Pâques. Sauf dans quelques cas, les universités canadiennes n'admettent les étudiants aux cours de l'année scolaire qu'en septembre; il est rare que les nouveaux étudiants soient acceptés pendant la deuxième période bien que, à cause de l'intérêt porté récemment à la question du fonctionnement des universités à longueur d'année, plusieurs institutions examinent avec soin cette possibilité et quelques-unes acceptent des étudiants à d'autres périodes de l'année.

Plusieurs universités ont maintenant un programme d'admissions anticipées et acceptent souvent des étudiants d'après les notes qu'ils ont eues au secondaire, les rapports confidentiels des directeurs d'écoles et les résultats de tests d'aptitude et de rendement. Dans quelques années, spécialement en Ontario, où les examens de 13<sup>e</sup> année du Ministère ont cessé en 1967, ces tests deviendront le critère normal d'admission.

L'Université Simon Fraser (Colombie-Britannique) et l'Université de Guelph (Ontario) ont un régime de trimestres.

L'Université de Waterloo (Ontario), l'Université Memorial (Terre-Neuve), l'Université de Sherbrooke (Québec) et l'Université de la Saskatchewan (Regina) ont adopté un régime coopératif pour quelques-uns de leurs programmes. A Waterloo, les étudiants des cours de génie passent quatre mois à l'université et quatre mois dans une industrie. A Sherbrooke, les étudiants des cours de génie, d'administration et de sciences sociales peuvent participer à un programme coopératif. A Regina, l'Université a organisé un programme coopératif pilote pour 100 de ses étudiants en génie. L'Université Memorial a aussi un programme coopératif en génie.

### Cours à temps partiel

Plusieurs institutions offrent des cours du soir durant l'année scolaire, de même que des cours d'été pendant les mois de juin, juillet et août; elles offrent aussi dans certains cas des cours par correspondance qui valent pour l'obtention de diplômes. Quelques universités donnent des cours par le truchement de la télévision. Dans certaines institutions, il est

possible de faire toutes les études requises pour obtenir un premier diplôme dans certains domaines en suivant des cours d'été et des cours du soir, même si l'on exige habituellement que les étudiants suivent des cours réguliers à plein temps pendant une ou deux années. Il n'est pas possible d'obtenir un grade par correspondance.

### Étudiants

Le nombre des étudiants à temps complet inscrits dans les universités au cours des dernières années a augmenté très rapidement. Voici un tableau des inscriptions:

Année universitaire	Inscriptions à plein temps	Année universitaire	Inscriptions à plein temps
1930-31 .....	32,926	1965-66.....	205,888
1940-41 .....	36,319	1966-67 .....	232,672
1950-51 .....	68,306	1967-68 .....	261,207
1960-61 .....	113,857	1968-69 .....	270,093

En 1968-1969, on comptait 104,000 étudiants qui suivaient des cours universitaires à temps partiel pendant l'année normale et environ 5,000 étudiants qui suivaient des cours par correspondance pour l'obtention d'un grade ou d'un diplôme.

En 1963-1964, 100,000 étudiants suivaient des cours universitaires ne donnant pas droit à des diplômes. Nous ne disposons pas de renseignements plus récents, mais il est certain que ce chiffre a considérablement augmenté.

En 1968-1969, on comptait 26,000 diplômés étudiant à plein temps dans les universités canadiennes, soit 10.0 p. 100 de l'ensemble de la population estudiantine.

En 1968, environ 97,000 étudiants ont suivi les cours d'été.

En 1967-1968 quelque 17,423 étudiants étrangers étaient inscrits dans les collèges et les universités du Canada, représentant plus de 157 pays et territoires. Le plus grand nombre venaient des États-Unis (4,570).

Les autres venaient des Antilles (1,241, dont 698 de la Trinité-et-Tobago et 266 de la Jamaïque), de Hong Kong (2,146), de la Grande-Bretagne (1,403), de l'Inde (1,273), de la France (541), du Pakistan (273), de la Guyane (243) et de la Malaisie (103). En 1967-1968, un total de 8,320 étudiants venaient des pays du Commonwealth.

En 1967-1968, les universités canadiennes ont décerné plus de 49,000 diplômes de baccalauréat et des grades professionnels élémentaires ou diplômes équivalents. Le plus grand nombre des diplômes ont été décernés dans les

secteurs des arts et des sciences (29,818), de la pédagogie (6,642), du génie (2,688) et des hautes études commerciales (1,996). Au cours de la même année, les universités ont décerné 7,314 diplômes de licence et de maîtrise, 1,006 doctorats et 300 doctorats honorifiques.

On s'attend à ce que le nombre des étudiants des universités canadiennes continue de croître encore pendant plusieurs années. Les meilleures prévisions actuelles permettent de croire qu'il y aura 540,000 étudiants à temps complet en 1975-1976. Pour répondre aux besoins croissants, les institutions accélèrent leurs programmes de construction. Elles tentent en même temps de solutionner les problèmes du double emploi dans les programmes qu'elles offrent.

### Frais scolaires

Les renseignements recueillis pour l'année universitaire 1969-1970 indiquent que, dans les facultés des arts et des sciences, la moyenne des frais de scolarité est de \$450 à \$500 (elle ne dépasse jamais la somme de \$635), tandis qu'elle est d'environ \$650 en médecine et de près de \$550 en génie. Les maisons d'étudiants demandent en moyenne de \$750 à \$900 pour le vivre et le couvert, le montant le plus élevé étant de \$1,149. En général, les frais sont plus élevés dans le Québec et l'Ontario que dans les autres provinces.

En 1969, les étudiants vivant loin de chez eux ont dû dépenser en moyenne de \$1,600 à \$2,000 pour l'année universitaire de huit à neuf mois. Ces chiffres ne comprennent pas les frais de transport et seraient insuffisants dans le cas des diplômés poursuivant des études plus avancées.

Pour couvrir une partie de leurs frais, nombre d'étudiants prennent un emploi pendant l'été ou un emploi à temps partiel pendant l'année universitaire. Le Programme canadien des prêts aux étudiants a été inauguré en 1964 pour venir en aide par des prêts aux étudiants canadiens à temps complet qui fréquentent des cours d'études post-secondaires dans des institutions déterminées. En vertu de ce programme, les banques à charte et les caisses populaires désignées peuvent conférer ces prêts sur présentation des certificats d'admissibilité distribués par les provinces qui participent au programme. Le gouvernement fédéral garantit le remboursement de ces prêts et en paie les intérêts, tant que les emprunteurs sont étudiants à temps complet et pendant les six mois qui suivent l'achèvement de leurs études. Le montant maximum que chaque étudiant peut emprunter pendant l'année universitaire est de \$1,000, et la somme globale qu'il peut emprunter pendant toute la durée de ses études est de \$5,000.

Pour pouvoir emprunter, les étudiants doivent remplir certaines conditions, par exemple résider dans une province qui participe au programme et prouver aux autorités de cette province qu'ils ont besoin d'un prêt pour continuer leurs études. L'évaluation d'un tel besoin s'appuie sur le principe selon lequel il appartient en premier lieu à l'étudiant ou à sa famille de payer le coût des études post-secondaires.

Le Québec ne participe pas au Programme canadien. Il a organisé plutôt son propre programme d'aide aux étudiants qui résident dans son territoire. Le Programme canadien ne couvre donc pas les étudiants québécois, mais ceux-ci peuvent demander une aide financière par l'entremise du ministère de l'Éducation de la province.

De plus, les provinces offrent une aide non remboursable sous la forme de subventions, de bourses d'études et de bourses de spécialisation.

Certains ministères fédéraux accordent des bourses, et plusieurs bourses d'études et de spécialisation sont offertes par des organismes privés à tous les niveaux de l'enseignement supérieur. Relativement peu de bourses d'inscription sont offertes aux étudiants étrangers, mais ceux qui ont déjà complété une année d'études supérieures au Canada peuvent habituellement, comme tous les étudiants canadiens, demander des bourses pour pouvoir terminer leur cours. En outre, de nombreux prêts sont à la disposition des étudiants moins fortunés.

Les étudiants étrangers ont plus de chances d'obtenir des bourses s'ils sont déjà diplômés; ils peuvent notamment obtenir des bourses en vertu de certains programmes d'aide subventionnés par le gouvernement fédéral. Dans quelques institutions, les étudiants étrangers ont autant de chances que les étudiants canadiens d'obtenir les bourses accordées par les universités ou par des organismes privés.

#### Financement de l'enseignement supérieur

Sauf pour trois collèges militaires fédéraux (y compris le Collège militaire royal du Canada, créé en 1876 et pouvant décerner des diplômes depuis 1959) dont le financement est assuré entièrement par le gouvernement fédéral, les universités et les collèges s'alimentent financièrement à diverses sources gouvernementales et autres.

Au cours de la décennie 1956-1957 à 1966-1967, le montant annuel global des dépenses des universités et des collèges est passé de 107 à 890 millions de dollars. Au cours de la première année de cette période, les frais de fonctionnement se sont élevés à 87 millions de dollars et les frais d'immobilisation à 20 millions de dollars. En 1966-1967, les frais de fonctionnement (y compris la recherche) étaient sept fois plus élevés, puisqu'ils atteignaient 581 millions de dollars, et les frais d'immobilisation s'établissaient à 309 millions de dollars.

#### Contributions fédérales

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique laisse à chaque province le soin de créer et d'administrer l'enseignement à l'intérieur de ses frontières. Le Canada ne possède pas de ministère fédéral de l'Éducation. Le gouvernement fédéral n'est responsable que de l'éducation des Indiens et des Esquimaux, des enfants qui habitent les territoires situés hors des provinces, des détenus des pénitenciers, ainsi que des membres des Forces armées et de leurs familles postés au Canada et à l'étranger. Cependant, le gouvernement fédéral participe aux frais de l'enseignement supérieur de différentes façons, par l'entremise de plusieurs de ses ministères. En 1967-1968, il a consacré plus de 425 millions de dollars à l'enseignement post-secondaire. Cette somme comprend les subventions d'immobilisation et de fonctionnement, les bourses, l'aide générale, les subventions et les paiements de transfert aux provinces.

Les contributions financières du gouvernement fédéral comprennent le transfert aux provinces de points d'impôt, l'aide du ministère de la Défense nationale aux étudiants par l'intermédiaire du programme de formation des

officiers, l'aide aux anciens combattants et aux enfants orphelins de guerre accordée par le ministère des Affaires des anciens combattants, les bourses du Conseil national de recherches aux étudiants diplômés poursuivant leurs études en sciences pures et appliquées, les subventions du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, etc.

En outre, chaque année, plusieurs millions de dollars sont accordés par le gouvernement fédéral pour les recherches universitaires. En 1967-1968, plus de 105 millions de dollars ont été consacrés à ce chapitre. Le gouvernement fédéral offre aussi une aide sous forme de prêts qui peuvent couvrir jusqu'à 50 p. 100 des frais de construction des résidences d'étudiants. Le gouvernement a affecté 100 millions de dollars à cette fin, la période de remboursement ne devant pas dépasser 50 ans et le taux d'intérêt étant le même que pour les emprunts à long terme du gouvernement, soit d'environ 5.5 p. 100 actuellement.

Le gouvernement fédéral participe aussi au financement de l'enseignement supérieur par l'intermédiaire du Conseil des arts, des humanités et des sciences sociales. C'est en novembre 1956 qu'on annonçait la fondation prochaine du Conseil, qui avait été recommandée dès 1951 par la commission Massey dans son rapport sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences. Le Conseil reçut 100 millions de dollars, dont la moitié (de même que les intérêts accumulés) devait être distribuée aux établissements canadiens d'enseignement supérieur au cours d'une période de dix ans pour financer les programmes de construction ou d'équipement relevant du domaine du Conseil. Les méthodes de sélection et de versement étaient établies sur une base semblable à celle des subventions universitaires. Le 31 mars 1964, on avait approuvé des subventions totales de \$54,162,000.

Les intérêts de l'autre tranche de 50 millions de dollars devaient contribuer à l'essor des arts, des humanités et des sciences sociales par le truchement de subventions et de bourses à des Canadiens ou à des organisations diverses. (En 1963-1964, on a distribué à ce titre près de 2.7 millions de dollars.) En 1968-1969, le Conseil a consacré \$24,531,000 à ces domaines, après avoir reçu une subvention parlementaire de \$20,580,000 à cet effet. Le revenu total du Conseil est maintenant huit fois supérieur à son revenu d'il y a cinq ans, soit avant la première subvention parlementaire.

Depuis sa fondation, le Conseil des arts du Canada a pu ajouter de temps à autre des dons particuliers aux sommes dont il disposait et instituer des programmes de bourses dans certains autres domaines. On trouve d'autres renseignements sur l'activité du Conseil dans le Rapport annuel de l'organisme, qu'on peut se procurer en s'adressant au siège social du Conseil (140, rue Wellington, Ottawa 4, Ontario) et dans le *Bulletin* que le Conseil publie quatre fois par année.

## ANNEXE I

Universités et collèges canadiens autorisés à conférer des grades, octobre 1969 (à l'exception de ceux qui ne confèrent que des grades en théologie).

Nota: Les renseignements indiqués entre parenthèses portent sur: 1) l'administration, 2) les relations avec les Églises, 3) la composition du corps étudiant et 4) le nombre des étudiants universitaires inscrits à plein temps en 1968-1969 aux institutions mères et aux établissements affiliés.

L'administration de l'institution est déterminée surtout par le mode de nomination de la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organisme équivalent. Au Canada, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les Églises sont les seules autorités qui peuvent actuellement nommer la moitié des membres du conseil ou davantage. Quand aucun groupement ne nomme la majorité des membres, ou quand le conseil se renouvelle lui-même, on considère l'institution comme un établissement privé.

Les relations avec les Églises sont entretenues de différentes façons d'une institution à l'autre. Ces relations peuvent être très étroites ou très lâches. Elles influencent rarement le choix des étudiants et des membres du corps professoral. Elles concernent habituellement certaines directives relatives aux cours de religion, à l'entretien des chapelles et à d'autres services parascolaires offerts aux étudiants.

La composition du corps étudiant varie: hommes seulement, femmes seulement, ou hommes et femmes.

### TERRE-NEUVE

Université Memorial de Terre-Neuve, Saint-Jean (provinciale, non confessionnelle, mixte; 4,782 étudiants); diplômes de lettres, sciences, pédagogie, génie, soins infirmiers, éducation physique, service social, commerce; diplômes supérieurs; diplôme de science forestière.

### ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Université de l'Île-du-Prince-Édouard<sup>\*1</sup>, Charlottetown (provinciale, mixte, créée en 1969 par la fusion des collèges St. Dunstan et Prince of Wales); diplômes d'arts, sciences, hautes études commerciales et pédagogie.

### NOUVELLE-ÉCOSSE

Collège Sainte-Anne, Church Point (catholique, bilingue, hommes; 157); diplômes d'arts et de sciences générales.

<sup>1</sup> Les institutions marquées d'un astérisque sont membres de l'Association des Universités et Collèges du Canada, 151, rue Slater, Ottawa 4 (Ontario).

Collège technique de la Nouvelle-Écosse\*, Halifax (provincial, non confessionnel, mixte; 496); baccalauréat et maîtrise en génie; offre les deux dernières années préparant au baccalauréat et toutes les années des cours supérieurs; les premières années d'études doivent se faire dans une autre institution; baccalauréat et maîtrise en architecture, le collège offrant les quatre dernières années préparatoires au baccalauréat de cette discipline et toutes les années du cours supérieur en architecture, les premières années devant se faire dans une autre institution; maîtrise ès sciences physiques et mathématiques appliquées.

Université Acadia\*, Wolfville (privée, baptiste, mixte; 1,990); diplômes d'arts, sciences, secrétariat, commerce, pédagogie, économie domestique.

Université Dalhousie\*, Halifax (provinciale, non confessionnelle, mixte; 4,069); diplômes d'arts, sciences, commerce, art dentaire, pédagogie, génie, beaux-arts, droit, bibliothéconomie, médecine, musique, soins infirmiers, pharmacie et génie physique; diplôme de physiothérapie; faculté d'études supérieures.

Université de King's College\*, Halifax (anglicane, mixte; 189); diplômes de théologie et de service social en collaboration avec l'École de service social des Maritimes, de Halifax; cours d'arts et sciences préparant à des diplômes conférés par l'Université Dalhousie, à laquelle King's est affiliée.

Université Mont-Saint Vincent\*, Halifax (catholique, femmes; hommes admis aux cours du département de l'extension et aux cours d'été; 643); diplômes d'arts, sciences, pédagogie, économie domestique, soins infirmiers, technologie radiologique et musique; maîtrise ès arts.

Université Saint-François-Xavier\*, Antigonish (privée, catholique, mixte; 2,681); diplômes d'arts, sciences, secrétariat, commerce, pédagogie, économie domestique, soins infirmiers, et de service social en collaboration avec l'École de service social des Maritimes, de Halifax; maîtrise ès arts, ès sciences et en pédagogie; trois ans de génie.

Université St. Mary's\*, Halifax (privée, catholique, mixte; 1,647); diplômes d'arts, sciences, commerce, pédagogie, théologie (cours offerts par des collèges affiliés) et de service social en collaboration avec l'École de service social des Maritimes, de Halifax; diplôme supérieur de pédagogie; trois ans de génie.

#### NOUVEAU-BRUNSWICK

Université de Moncton\*, Moncton (privée, catholique, mixte; 2,316); diplômes en arts, sciences, commerce, psychologie, économie domestique, soins infirmiers, sciences sociales et pédagogie; trois ans de génie; tous les cours sont enseignés en français.

Université du Nouveau-Brunswick\*, Fredericton (provinciale, non confessionnelle, mixte; 4,792); diplômes en arts, sciences, hautes études commerciales, pédagogie, génie, science forestière, droit, soins infirmiers, éducation physique; école d'études supérieures.

Université Mount Allison\*, Sackville (privée, Église unie, mixte; 1,281); diplômes en arts, sciences, musique, secrétariat, commerce, pédagogie,

beaux-arts, économie domestique; en service social, en collaboration avec l'École de service social des Maritimes, de Halifax; maîtrise ès sciences; trois ans de génie.

Université Saint-Thomas, Fredericton (catholique, mixte); diplômes en arts et pédagogie; garde en suspens son pouvoir d'octroyer d'autres diplômes en vertu de son affiliation à l'Université du Nouveau-Brunswick.

## QUÉBEC

Université Bishop\*, Lennoxville (privée, anglicane, mixte; 994); diplômes en arts (y compris les hautes études commerciales), sciences, pédagogie et théologie; diplômes supérieurs.

Université de Montréal\*, Montréal (privée, catholique, mixte; 13,622); grades ou diplômes en arts, littérature, droit, sciences, génie, art dentaire, hygiène (y compris éducation physique), médecine, administration hospitalière, architecture, hygiène alimentaire, psychologie, économie domestique, technologie médicale, physiothérapie, soins infirmiers, musique, pharmacie, philosophie (y compris études médiévales), sciences sociales (y compris le service social), sciences religieuses, théologie, agronomie, commerce, médecine vétérinaire, optométrie, urbanisme, bibliothéconomie et pédagogie; diplômes supérieurs; tous les cours sont enseignés en français.

Université de Sherbrooke\*, Sherbrooke (privée, catholique, mixte; 5,575); diplômes en arts, droit, commerce, médecine, sciences, génie, pédagogie, économie domestique, théologie; cours d'éducation physique; diplômes supérieurs; on organise actuellement la faculté de médecine; tous les cours sont enseignés en français.

Université du Québec\*, trois campus à Montréal, Chicoutimi et Trois-Rivières (provinciale, non confessionnelle, mixte), a ouvert ses portes en 1969.

Université Laval\*, Québec (privée, catholique, mixte; 14,668); diplômes en arts, architecture, sciences, agronomie, science forestière et arpentage, commerce, génie, orientation, droit, lettres, médecine, pharmacie, philosophie, psychologie, sciences sociales, théologie, musique, pédagogie, économie domestique, service social, technologie médicale; école d'études supérieures; tous les cours sont enseignés en français.

Université McGill\*, Montréal (privée, non confessionnelle, mixte; 14,941); diplômes en arts, sciences, agronomie, architecture, hautes études commerciales, commerce, art dentaire, théologie, pédagogie, génie, économie domestique, droit, bibliothéconomie, médecine, musique, soins infirmiers, éducation physique, physiothérapie et thérapeutique de rééducation, service social; faculté d'études supérieures.

Université Sir George Williams\*, Montréal (privée, Young Men's Christian Association de Montréal, mixte; 5,604); diplômes en arts, sciences, commerce et génie.

ONTARIO

Collège militaire royal du Canada\*, Kingston (gouvernement fédéral, ministère de la Défense nationale, hommes; 1,151); diplômés en arts, sciences et génie.

Institut pontifical des études médiévales, Toronto (catholique, mixte; 28); diplômés supérieurs d'études médiévales; institut à charte pontificale.

Université Brock\*, St. Catharines (privée, non confessionnelle, mixte; 1,168); diplômés en arts et sciences; diplômés supérieurs en biologie et physique.

Université Carleton\*, Ottawa (privée, non confessionnelle, mixte; 5,971); diplômés en arts, architecture, sciences, commerce, génie, journalisme, administration publique et service social; diplômés supérieurs.

Université d'Ottawa\*, Ottawa (privée, non confessionnelle, mixte; 6,156); diplômés en arts, droit canonique, droit, médecine, philosophie, génie, criminologie, psychologie, sciences, sciences sociales, théologie, pédagogie, soins infirmiers, bibliothéconomie, administration hospitalière, économie domestique, éducation physique, récréation, commerce; école d'études supérieures; bilingue.

Université de Guelph\*, Guelph (privée, non confessionnelle, mixte; 5,149); diplômés en agronomie, génie agricole, économie domestique, science vétérinaire, arts, gestion hôtelière et alimentation, économie domestique, architecture paysagiste, éducation physique, sciences et médecine vétérinaire.

Université de Lakehead\*, Thunder Bay (privée, non confessionnelle, mixte; 1,518); diplômés en arts et sciences; trois années de commerce; une année de sciences appliquées; deux années de science forestière; trois années au delà des éléments de base des soins infirmiers; quatre années d'éléments des soins infirmiers; diplômés en hautes études commerciales, génie technique, technologie forestière et technologie bibliothéconomique; diplômés supérieurs.

Université de Toronto\*, Toronto (provinciale, non confessionnelle, mixte; 24,222); diplômés en arts, sciences, commerce, sciences appliquées et génie, art dentaire, science de l'alimentation, science forestière, droit, médecine, musique, rénovation urbaine et régionale, architecture paysagiste, cybernétique et analyse des données, hygiène, pharmacie, architecture, bibliothéconomie, soins infirmiers, éducation physique et sciences de la santé, service social et pédagogie (pour l'École normale supérieure de l'Ontario); diplômés d'études de l'enfant; école d'études supérieures.

Université de Waterloo\*, Waterloo (privée, non confessionnelle, mixte; 9,500); diplômés en arts, architecture, aménagement de l'environnement, mathématiques, optométrie, éducation physique et récréation, génie et sciences; en génie, régime de la coopération, les étudiants passant quatre mois alternativement à l'université et dans une industrie; études supérieures.

Université de Windsor\*, Windsor (privée, non confessionnelle, mixte; 4,214); diplômés en arts, commerce, génie, beaux-arts, droit, musique, éducation

physique et hygiène, service social, économie domestique, soins infirmiers et sciences; diplômés supérieurs.

Université Laurentienne de Sudbury\*, Sudbury (privée, non confessionnelle, mixte; 1,532); diplômés en arts, sciences, commerce, soins infirmiers, langues, éducation physique et sciences de la santé; bilingue.

Université luthérienne de Waterloo\*, Waterloo (synode du Canada oriental de l'Église luthérienne d'Amérique, mixte; 2,613); diplômés en arts, théologie, sciences et service social.

Université McMaster\*, Hamilton (privée, non confessionnelle, mixte; 6,354); diplômés en arts, sciences, commerce, génie, médecine, musique, soins infirmiers, éducation physique, service social et théologie (pour le Collège de théologie McMaster, collège baptiste affilié); faculté d'études supérieures.

Université Trent\*, Peterborough (privée, non confessionnelle, mixte; 1,091); diplômés en arts et sciences.

Université Queen's\*, Kingston (privée, non confessionnelle, mixte; 7,090); diplômés en arts et sciences, hautes études commerciales, sciences appliquées et génie, droit, médecine, soins infirmiers, éducation physique et sciences de la santé, thérapeutique de rééducation et théologie (pour le collège de théologie Queen's, collège de l'Église unie); diplômés supérieurs.

Université Western Ontario\*, London (privée, non confessionnelle, mixte; 10,141); diplômés en arts et sciences, hautes études commerciales, bibliothéconomie et science de l'information, économie domestique, journalisme, musique, santé physique et récréologie, radiophysique, secrétariat, sciences cliniques, génie, droit, art dentaire, médecine, réadaptation médicale, sciences médicales, sciences sociales, théologie (qu'enseignement des collèges affiliés) et soins infirmiers; faculté d'études supérieures.

Université York\*, Toronto (privée, non confessionnelle, mixte; 5,981); diplômés en arts, sciences, hautes études commerciales et droit; diplômés supérieurs.

#### MANITOBA

Université de Brandon\*, Brandon (provinciale, non confessionnelle, mixte; 1,014); diplômés en arts, pédagogie, musique et sciences, Collège de Brandon, affilié à l'Université du Manitoba, jusqu'en 1967.

Université de Winnipeg\*, Winnipeg (privée, non confessionnelle, mixte; 2,333); diplômés en arts, sciences et théologie; Collège de l'Église unie, affilié à l'Université du Manitoba, jusqu'en 1967.

Université du Manitoba\*, Fort Garry (provinciale, non confessionnelle, mixte; 11,692); diplômés en arts, sciences, agronomie, architecture, commerce, urbanisme, art dentaire, pédagogie, génie, beaux-arts, économie domestique, décoration intérieure, droit, médecine, musique, gestion des richesses naturelles, soins infirmiers, thérapeutique de rééducation et physiothérapie, pharmacie, éducation physique et service social; faculté d'études supérieures.

## SASKATCHEWAN

Université de la Saskatchewan\*, Saskatoon et Regina (provinciale, non confessionnelle, mixte; 13,412); diplômes en arts, sciences, administration, éducation physique, agronomie, commerce, pédagogie, génie, économie domestique, droit, médecine, musique, art dentaire, théologie (qu'enseignent des collèges affiliés), soins infirmiers et pharmacie; collège d'études supérieures.

## ALBERTA

Université de Calgary\*, Calgary (provinciale, non confessionnelle, mixte; 6,770); diplômes en arts, sciences, pédagogie, beaux-arts, économie domestique, musique; une année d'agronomie, soins infirmiers au delà des éléments de base, commerce, génie, éducation physique, médecine; faculté d'études supérieures.

Université de l'Alberta\*, Edmonton (provinciale, non confessionnelle, mixte; 15,628); diplômes en arts, sciences, agronomie, commerce, art dentaire, théologie, pédagogie, génie, beaux-arts, science de l'alimentation, économie domestique, droit, bibliothéconomie, technologie médicale, éducation physique, thérapeutique de rééducation, théologie (pour le Collège St. Stephen, collège affilié de l'Église unie); faculté d'études supérieures.

Université de Lethbridge\*, Lethbridge (provinciale, non confessionnelle, mixte; 1,105); diplômes en arts, sciences et pédagogie; a ouvert ses portes en 1967.

## COLOMBIE-BRITANNIQUE

Université de la Colombie-Britannique\*, Vancouver (provinciale, non confessionnelle, mixte; 18,952); diplômes en arts, sciences, hautes études commerciales, commerce, bibliothéconomie, pédagogie, économie domestique, musique, éducation physique, service social, agronomie, sciences appliquées (y compris génie, architecture et soins infirmiers), science forestière, droit, art dentaire, médecine (y compris médecine de réadaptation, physiothérapie et thérapeutique de rééducation), pharmacie, rénovation urbaine et régionale, théologie (qu'enseignent des collèges affiliés); faculté d'études supérieures.

Université de Victoria\*, Victoria (provinciale, non confessionnelle, mixte; 4,726); diplômes en arts, pédagogie, beaux-arts et sciences; école d'infirmières approuvée, création remise à plus tard.

Université Notre-Dame de Nelson\*, Nelson (privée, catholique, mixte; 514); diplômes en arts, sciences et pédagogie; diplômes de secrétariat médical ou général.

Université Simon Fraser\*, Burnaby (provinciale, non confessionnelle, mixte); régime trimestriel; 2,501 (été 1968), 5,334 (automne 1968), 5,367 (printemps 1968); diplômes en arts, sciences et pédagogie; diplômes supérieurs.

Séminaire du Christ-Roi, Mission City (privé, catholique); diplômes en arts et théologie.

ANNEXE II

Liste de services d'entraide étudiante et  
d'organismes universitaires

Association canadienne des administrateurs des bourses d'études universitaires, a/s M. A.E.D. MacKenzie, doyen adjoint des hommes, Université Western Ontario, London (Ontario).

Association canadienne des administrateurs d'université, a/s M. D.H. McNeill, contrôleur, Université Dalhousie, Halifax (Nouvelle-Écosse).

Association canadienne des bibliothèques des collèges et universités, a/s Association des bibliothèques du Canada, 63, rue Sparks, Ottawa 4 (Ontario).

Association canadienne d'éducation des adultes, 21, rue Sultan, Toronto 5 (Ontario).

Association canadienne des départements de l'extension et des cours d'été, a/s M. Harold R. Baker, directeur, Département de l'extension, Université de la Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan).

Association canadienne des professeurs d'université, 233, rue Gilmour, Pièce 700, Ottawa 4 (Ontario); publie un bulletin trimestriel.

Association des bureaux d'information des universités du Canada, a/s M. David Dunsmuir, directeur, Services d'information, Université de Victoria, Victoria (Colombie-Britannique).

Association des collèges de médecine du Canada, 151, rue Slater, Ottawa 4 (Ontario). Publie un bulletin trimestriel.

Association des Universités et Collèges du Canada, 151, rue Slater, Ottawa 4 (Ontario). Publie un bulletin neuf fois l'an (*Affaires universitaires*) et les rapports des études diverses relatives aux problèmes de l'enseignement supérieur. Publie aussi un annuaire (*Universités et collèges du Canada*). Administre la section canadienne du Plan de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth. Par l'entremise de son secrétariat, remplit beaucoup d'autres fonctions au service des institutions membres, du monde universitaire, des gouvernements et du public.

Bureau fédéral de la statistique, Section de l'enseignement supérieur, Tunney's Pasture, Ottawa.

Commission canadienne des collèges communautaires, 21, rue Sultan, Toronto 5 (Ontario).

Conseil des associations des services aux étudiants des universités, a/s M. R. Paul Gilmour, directeur des Affaires étudiantes, Université de Guelph, Guelph (Ontario).

Direction générale d'aide à l'enseignement, Secrétariat d'État, Ottawa 4 (Ontario). Conseille le Gouvernement du Canada sur son rôle relativement à l'enseignement supérieur au Canada.

Service canadien pour les étudiants et stagiaires d'outre-mer: Renseignements relatifs aux services de voyage, d'étude et de travail offerts aux Canadiens dans les pays d'outre-mer ainsi qu'aux Canadiens et aux étudiants étrangers au Canada. Le Bureau est un service non gouvernemental qui reçoit l'appui de nombreux ministères et organismes fédéraux et provinciaux et d'organismes privés, par exemple le Secrétariat d'État, l'Agence canadienne de développement international, la Commission canadienne pour l'UNESCO, etc.

Service universitaire canadien outre-mer, 151, rue Slater, Ottawa 4 (Ontario).  
Organisme privé, non politique et non confessionnel chargé de choisir, de former et d'envoyer des diplômés d'universités canadiennes capables de remplir des missions d'une durée de deux ans dans des pays en voie de développement dans le cadre de programmes d'organismes gouvernementaux ou autres. Se divise en comités locaux dans les universités et collèges canadiens qui doivent assurer la présélection initiale, la première orientation et le recrutement de bénévoles possédant les qualités requises dans leur domaine.

Service universitaire mondial du Canada, 328 ouest, rue Adelaïde, Toronto 28 (Ontario). Assure la liaison entre les étudiants et les professeurs d'université du Canada et leurs homologues des autres pays. Parraine les bourses d'études, les services de bien-être et les programmes d'été des étudiants d'outre-mer au Canada. Aide les étudiants canadiens à l'étranger. Organise des séminaires régionaux et internationaux.

### ANNEXE III

#### Bibliographie

- Alberta. Commission d'enquête sur l'enseignement supérieur en Alberta. Quatrième rapport intérimaire. Edmonton, 1966, 11 pages. Bilingue.
- Association canadienne des départements de l'extension et des cours d'été. Les cours par correspondance des universités canadiennes. Saskatoon, Université de la Saskatchewan. Publication annuelle.
- Association canadienne des professeurs d'université. Bulletin. Ottawa. Trimestriel.
- Association des Universités et Collèges du Canada. Procès-verbaux. Ottawa. Annuel.
- Association des Universités et Collèges du Canada. Bibliographie choisie de l'enseignement supérieur. Ottawa, 1961. Trimestriel.
- Association des Universités et Collèges du Canada. Affaires universitaires. Ottawa. Neuf fois l'an avec suppléments. Le supplément de novembre donne la liste des postes d'enseignement et d'administration offerts dans les universités et les collèges canadiens. Chaque numéro comprend ces annonces.
- Association des Universités et Collèges du Canada. Service de recherche et d'information. Conditions d'admission dans les universités canadiennes. (Tiré à part de *l'Annuaire des universités du Commonwealth*.) Ottawa. Publication annuelle.
- Beaulieu P.J. Universités canadiennes: recherche en science et en génie. Ottawa, Conseil national de recherches du Canada, 1965, 379 pages. Bilingue.
- Blackburn, R.H. Conséquences financières du rapport Downs sur les bibliothèques universitaires et de recherche du Canada. Ottawa, Association des Universités et Collèges du Canada, 1969. 42 pages. Bilingue.
- Canada. Bureau fédéral de la statistique. Direction de l'enseignement. Bourses d'études supérieures et de recherche. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967, 366 pages. Prix: \$3.50.
- Canada. Bureau fédéral de la statistique. Direction de l'enseignement. Relevé des bibliothèques: Partie II, Bibliothèques universitaires; Partie III, Bibliothéconomie. Ottawa, Imprimeur de la Reine. Annuel.
- Canada. Bureau fédéral de la statistique. Direction de l'enseignement. Dépenses et revenus des étudiants des universités canadiennes: Partie I, Étudiants étrangers; Partie II, Étudiants canadiens non encore diplômés; Partie III, Étudiants canadiens diplômés. Ottawa, Imprimeur de la Reine. Publication occasionnelle.
- Canada. Bureau fédéral de la statistique. Direction de l'enseignement supérieur. Universités canadiennes, recettes et dépenses. Ottawa, Imprimeur de la Reine. Publication annuelle.

- Canada. Bureau fédéral de la statistique. Direction de l'enseignement supérieur. Traitements et qualités requises des professeurs des universités et collèges. Ottawa, Imprimeur de la Reine. Publication annuelle.
- Canada. Bureau fédéral de la statistique. Direction de l'enseignement supérieur. Relevé de l'enseignement supérieur: Partie I, Inscriptions d'automne aux universités et collèges; Partie II, Diplômes, personnel et résumé. Ottawa, Imprimeur de la Reine. Publication annuelle.
- Canada. Conseil national de recherches. Réunions et conférences scientifiques. Ottawa. Trimestriel.
- Canada. Conseil national de recherches. Rapport annuel sur l'aide à la recherche universitaire. Ottawa. Annuel.
- Canada. Ministère des Affaires extérieures. Les études universitaires au Canada. Préparé par l'Association des Universités et Collèges du Canada, Ottawa, 1970. Distribué hors du Canada par les missions canadiennes à l'étranger ou par le ministère; au Canada, par l'Association des Universités et Collèges du Canada.
- Canada. Secrétariat d'État. Direction générale d'aide à l'enseignement. Apport du gouvernement fédéral à la recherche universitaire, 1966-1967 et 1967-1968. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1968.
- Canada. Secrétariat d'État. Direction générale d'aide à l'enseignement. Apport du gouvernement fédéral à l'enseignement post-secondaire, 1966-1967 et 1967-1968. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969.
- Commission d'enquête sur le financement de l'enseignement supérieur. Le financement de l'enseignement supérieur au Canada: rapport d'une commission de l'Association des Universités et Collèges du Canada. Toronto et Québec, Presses de l'Université de Toronto et Presses de l'Université Laval, 1965, 98 pages. Prix: \$2.00.
- Commission de professeurs de l'enseignement supérieur. Guide de l'enseignement post-secondaire en Colombie-Britannique. Victoria, 1967, 26 pages.
- Conseil canadien de recherches sur l'enseignement. Répertoire de l'enseignement au Canada. Ottawa, 1965, trimestriel.
- Conseil économique du Canada. Inscriptions dans les écoles et universités de 1951-1952 à 1975-1976, par W.M. Illing et Z.E. Zsigmond. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967, 166 pages. Prix: \$1.25.
- Downs, R.B. Ressources des bibliothèques universitaires et de recherche du Canada. Ottawa, Association des Universités et Collèges du Canada, 1967, 301 pages.
- Duff, sir James. Administration des universités du Canada. (Association des Universités et Collèges du Canada et Association canadienne des professeurs d'université.) Ottawa, 1966, 97 pages. Prix: \$2.00.

- Fonds de fiducie des bourses d'études canadiennes. Service national d'information sur l'aide aux étudiants. Don Mills, Ontario, 300 North American Tower, 797, chemin Don Mills.
- Harris, R.S., éditeur. Évolution des structures de l'enseignement supérieur au Canada. Toronto, Presses de l'Université de Toronto, 1966, 106 pages.
- Harris, R.S. et Tremblay, A. Bibliographie de l'enseignement supérieur au Canada. Toronto et Québec, Presses de l'Université de Toronto et Presses de l'Université Laval, 1960, 158 pages. (Études sur l'enseignement supérieur au Canada. N° 1.) Prix: \$6.50.
- Île-du-Prince-Édouard. Énoncé politique sur l'enseignement post-secondaire. Charlottetown, 1968, 39 pages.
- Île-du-Prince-Édouard. Commission d'enquête royale sur l'enseignement supérieur. Rapport de la Commission... Charlottetown, Imprimeur de la Reine, 1965.
- LeBel, M. Les collèges classiques (dans *l'Encyclopédie canadienne*), Montréal, Grolier, 1966, pages 20 à 22, vol. 3.
- Manitoba. Commission royale d'enquête sur l'enseignement: Rapport intérimaire. Winnipeg, Imprimeur de la Reine, 1958, 158 pages. Polycopié.
- Masters, D.C.C. Les collèges de l'Église protestante du Canada. Ottawa, Presses de l'Université de Toronto, 1966, 225 pages.
- Nouveau-Brunswick. Commission d'enquête sur le financement de l'enseignement supérieur. Rapport, 1967. Fredericton, 1967, 74 pages.
- Nouveau-Brunswick. Commission de l'enseignement supérieur. Premier rapport annuel, 1967-1968. Fredericton, 1968, 20 pages.
- Nouveau-Brunswick. Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick. Rapport de la commission... Fredericton, Imprimeur de la Reine, 1962.
- Nouvelle-Écosse. Commission des subventions aux universités. L'enseignement supérieur en Nouvelle-Écosse: Rapport annuel de la commission des subventions aux universités pour l'année se terminant le 31 décembre 1967. Halifax, 1968, 53 pages.
- Ontario. Ministère de l'Éducation. Collèges des arts appliqués et de technologie: Documents de base. Toronto, 1966, 38 pages.
- Ontario. Ministère des Affaires universitaires. Horizons: Guide des facilités d'enseignement post-secondaire en Ontario. Toronto, Annuel.
- Ontario. Ministère des Affaires universitaires. Rapport. Toronto, 1968, 130 pages.
- Ontario. Comité ministériel sur la formation des professeurs du cours primaire. Rapport du Comité... Toronto, Imprimeur de la Reine, 1966, 70 pages.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.  
Les études à l'étranger. Paris. Annuel. Prix: \$4.00. On peut se le  
procurer chez l'Imprimeur de la Reine.

Québec. Commission d'enquête royale sur l'enseignement dans la province de  
Québec. Rapport de la Commission... Québec, Imprimeur de la Reine,  
1963-1965, 5 volumes.

Service des admissions dans les collèges et universités. Conditions d'admission  
des universités canadiennes. Tiré à part de l'Annuaire des universités du  
Commonwealth. Ottawa. Annuel.

Sheffield, E.F. Les universités et les collèges actuels, dans l'*Encyclopédie  
canadienne*, Montréal, Grolier, 1966, Vol. 10, pages 197-202.

Sheffield, E.F. Les universités du Canada, dans Association des universités  
du Commonwealth, Annuaire des universités du Commonwealth, Londres, 1967,  
pages 171-180.

Terre-Neuve et Labrador. Commission royale d'enquête sur l'enseignement et  
la jeunesse. Rapport. Saint-Jean, Terre-Neuve, Imprimeur de la Reine,  
1967, 229 pages.

Woodhouse, A.S.P. Les universités: évolution historique des universités  
anglophones, dans l'*Encyclopédie canadienne*, Montréal, Grolier, 1966, page  
357, Vol. 1.

RP/A

